

PARTENARIAT EN EXPLORATION MINIERE

Partenaire potentiel

Prise de contact avec ONHYM

Accord de confidentialité éventuel

Consultation Base de données

Confirmation de l'intérêt

Convention d'Exploration

Négociation des termes de la convention :
Délimitation du domaine minier (DM), Programme de travaux, Planning, Financement, taux de participation, Comité de Direction (CD), Opérateur, Evaluation des travaux, Entité chargée d'exploitation, Dépenses antérieures, Redevances.

Dispositions générales :

Cession aux tiers, Confidentialité, Entrée en vigueur, Arbitrage, Notifications...

Signature de la convention

Approbation des Autorités Compétentes

Exécution des Travaux

Evaluation des résultats

Découverte d'un gisement

Etude de Faisabilité
(Résultats positifs)

Engagements ONHYM

- Apport documentation
- Apport DM
- Renouvellement & transformation du DM
- Rapport annuel rédigé par l'opérateur et transféré par l'ONHYM l'administration
- Obtention des autorisations

Engagements Opérateur (Société ou ONHYM)

- Soumettre au CD :
- Programmes et budgets
 - Rapports périodiques (Avancements Travaux, Résultats, Exécution du budget)

Engagement ONHYM

- Transfert du DM à la société (art 9bis Code Minier)
- Apport dépenses antérieures et dépenses Convention
- Accompagnement pour obtention des autorisations

Création Société
Exploitation

Engagement opérateur
Apport dépenses
Convention

Engagement Société
Remboursement à ONHYM
Redevances annuelles
d'inventeur de gisement